



Formation pôle emploi arrêt maladie

Par Dudu1892

Bonjour ,

Je souhaite intégré une formation remunerée et financée par pôle emploi cette année mais je dois également me faire opérer possiblement pendant la formation. Je devrai prendre un arrêt maladie de 1 mois au moins.

Ma question est la suivante : suis je redevable de la rémunération de la formation pendant mon arrêt maladie ?

Merci à ceux qui répondront

Par ESP

Bonjour

Le stage pourrait peut-être être décalé en, fonction de ce projet d'opération ?

Venez vous nous voir APRES avoir posé la question à pôle emploi ?

Car c'est ainsi qu'il faut commencer...

Lorsque l'arrêt survient, normalement, vous devez signaler votre situation à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et à Pôle emploi. Pour informer ce dernier, vous lui adresserez le volet "employeur" de votre arrêt de travail.

Vous adresserez à votre CPAM votre arrêt de travail accompagné de la copie de derniers justificatifs de revenus. qui serviront à calculer votre indemnité journalière de base.

Vous préciserez votre situation lors de votre envoi ou sur votre avis d'arrêt de travail